



Normes d'hébergement. Qualité de vie.

Code De Déontologie

En tant que membre autorisé de la *Ontario Retirement Communities Association*, nous affirmons notre engagement à assumer nos responsabilités envers nos résidents en souscrivant aux principes ci-dessous :

Tous les résidents ont droit à des conditions de vie de qualité, ce qui implique le droit à la dignité, au respect, à la vie privée, et à l'autonomie.

Nous respecterons le droit des résidents en tant qu'individus d'exercer des activités personnelles en toute liberté, de prendre part aux activités sociales, religieuses ou communautaires qu'ils désirent et de fréquenter et communiquer en privé avec les personnes de leur choix

Nous respecterons toujours les règles de conduite exigées par la profession et ferons preuve d'intégrité, d'honnêteté et d'ouverture, tout en étant justes avec les résidents, les familles, les employés, et l'ensemble des intervenants

Nous veillerons à ce que le personnel se comporte toujours avec courtoisie envers les résidents, leur famille et le public.

Nous prendrons des mesures raisonnables et appropriées pour assurer le bien-être des résidents

Nous ferons en sorte que le respect règne en milieu de travail et nous chercherons des employés compatissants, ayant de bonnes qualités morales, une expérience suffisante, et les compétences requises

Nous adhérerons aux règles d'agrément d'ORCA qui exigent le respect de la réglementation municipale et provinciale régissant nos activités

Nous éviterons les pratiques déloyales et les comportements susceptibles de porter préjudice à la profession en général